

## **Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (SDAHI) des Hauts-de-Seine (avril 2008)**

Espaces a participé à l'élaboration du SDAHI des Hauts-de-Seine En participant à 2 des 6 ateliers en 2007 :

- Les publics éloignés des structures ou réfractaires aux structures d'accueil d'urgence ;
- L'articulation du dispositif urgence/hébergement-insertion avec l'insertion professionnelle.

Dans la 1<sup>re</sup> partie « Analyse et perspectives du dispositif Accueil, hébergement, insertion » des Hauts-de-Seine en 2007, partie 5.3 Améliorer l'insertion dans l'emploi des publics AHI, le diagnostic d'Espaces est cité (p.28 et 29 de la 1<sup>re</sup> partie) : Les publics qui sont dans les structures IAE rencontrent de leur côté des difficultés d'hébergement : pour des publics en insertion ou des travailleurs pauvres, l'accès à l'hébergement est déterminante car un certain nombre de parcours d'insertion sont interrompus de ce fait. Ainsi, Espaces, structure de l'IAE qui accueille beaucoup de SDF, dit que ces publics, quand ils passent par le 115, ne peuvent accéder à l'hébergement d'urgence, car aller pour une ou deux nuits dans des structures d'accueil le plus souvent éloignées du lieu de travail et avec une accessibilité des transports réduite, est trop compliqué. Il manque une offre adaptée et mieux répartie sur le territoire (aucun CHRS sur le Val de Seine par exemple) pour de l'hébergement à moyen terme 3 à 6 mois).

Espaces indique qu'en 12 ans d'activité et pour 800 personnes accueillies sur les chantiers ou l'activité des jardins, seulement quelques-unes ont été accueillies en CHRS. 80 % des salariés en insertion à Espaces n'ont pas de logement autonome.

Dans la seconde partie « Orientations principales et objectifs de SDAHI (2008-2011) », il a été retenu de soutenir une dynamique d'insertion et d'améliorer la qualité des coopérations dans le cadre de 2 fiches-actions :

- Fiche n° 18 : Articuler le besoin de logement et la question de l'insertion professionnelle ;
- Fiche n° 19 : S'ancrer sur le territoire.

Voir : <http://ile-de-france.sante.gouv.fr/img/pdf/sdahi.pdf>